



aide ne concerne que 30 % des agriculteurs réunionnais, sa baisse est significative, elle montre que les Européens sont contre la hausse des aides de l'Europe vers les agriculteurs de La Réunion.

Depuis l'année dernière, l'État a mis au pied du mur le monde agricole afin d'aller vers un modèle durable dans un contexte de marché ouvert à la concurrence. Dans la perspective de ce plan, l'État a décidé de convoquer régulièrement un Comité de transformation agricole de La Réunion concernant notamment l'avenir de la filière canne.

Le 28 janvier se tenait à la préfecture le premier Comité de transformation agricole de La Réunion. Dans un communiqué présentant cet événement, la préfecture indiquait ceci : « Le président de la République a demandé qu'un comité de transformation agricole soit installé pour mener une réflexion de fonds sur les filières agricoles et en particulier le projet de filière canne-sucre-rhum-énergie. Ce comité de transformation agricole sera chargé de faire des propositions aux ministres des Outre-Mer et de l'Agriculture pour l'avenir de la filière canne ».

Rappelons que la Région et la Chambre d'agriculture poussent à l'adoption d'un modèle canne-fibre se substituant partiellement ou totalement à la canne à sucre.

### **Pas de canne-fibre avant au moins 15 ans**

Manifestement, la Région et la Chambre d'agriculture veulent faire croire au Père Noël. En effet, tout comme les roches devant alimenter le chantier de la route en mer, les cannes-fibres n'existent pas encore à La Réunion. Et ce n'est pas encore pour demain. Bernard Siegmund, directeur de eR-cane, a donné son point de vue à ce sujet dans « le Quotidien » du 14 novembre dernier :

**« Il faut bien savoir de quoi l'on parle. Les variétés R585 et R586,**

**on peut les qualifier de canne-mixte, avec 17 à 18 % de fibre et toujours 15 à 16 % de fibre. Mais ce qu'on appelle la canne-fibre, avec 24 à 25 % de fibre, comme celle développée par le centre de la Barbade, contient beaucoup moins de saccharose (...) Si on veut des variétés avec encore plus de fibre, qu'on nous le dise. Sans oublier que les hybridations effectuées cette année ne donneront des variétés qu'en 2035 ! »**

Autrement dit : toute la communication autour de cette possible « solution miracle » pour sauver la canne repose sur l'éventualité que dans 15 ans, il sera possible de cultiver une variété de canne-fibre adaptée à La Réunion. Mais de quoi vivront les planteurs pendant ces 15 années ? La Région et la Chambre d'agriculture ne disent rien.

### **De 9 à 56 millions d'euros d'aides publiques supplémentaires**

Mais le plus grave est à venir. Le 7 octobre dernier lors du dernier Comité de transformation agricole, la SPL Horizon, une institution satellite de la Région Réunion, a présenté le résultat d'une étude intitulée « Etude macro-économique sur le développement d'une filière de valorisation de la canne-fibre à La Réunion ». Cette étude présente plusieurs variantes allant de « l'optimisation de la part énergétique dans la filière canne-sucre à la « filière tout énergie alimentant les centrales actuelles » en passant par « l'émergence d'une filière canne 100 % énergie en complément de la filière sucrière.

Tous ces scénarios élaborés par l'antenne de la Région Réunion ont plusieurs points communs :

- le revenu planteur stagne au niveau actuel, 1349 euros/hectare à l'exception d'une variante qui promet 1726 euros/hectare à suppo-

ser que le rendement moyen d'une plantation à La Réunion soit de 107 tonnes à l'hectare, un bond de 34 %!

- la part des subventions dans le revenu du planteur augmente, donc la part tirée du travail réel de la plantation à la vente de la canne à l'industriel diminue et donc l'industriel paie encore la canne moins cher.

- les subventions demandées aux pouvoirs publics sont en augmentation, 9 à 56 millions d'euros d'aides publiques supplémentaires par an.

### **Incompétence ou manipulation ?**

Alors que l'Union européenne s'est prononcée très clairement pour une baisse des aides européennes à destination de La Réunion, la Région Réunion soutenue par la Chambre d'agriculture est manifestement en total décalage avec la réalité. Comment l'expliquer ?

- est-ce une incompétence de l'institution satellite de la Région Réunion en charge d'une étude sur la canne à sucre et qui ignorerait tout des débats autour de la Politique agricole commune ?

- est-ce la volonté de gagner du temps en mettant en avant une proposition totalement irréaliste mais qui a le mérite de créer une diversion ?

En tout état de cause, faire reposer l'avenir de la filière canne-sucre sur une augmentation des aides publiques au moment où l'Europe décide de les baisser, voilà une stratégie pour le moins étonnante. Combien d'argent public encore dépensé pour cela ?

**M.M.**

## Edito

# Lorsque l'État doit contraindre pour se faire entendre !

En 2017, le Conseil d'État avait été saisi par des associations écologistes pour baisser la pollution de l'air dans les grandes villes françaises. Le gouvernement devait élaborer et mettre en œuvre des plans relatifs à la qualité de l'air permettant de ramener dans plusieurs territoires, les concentrations de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et de particules fines (PM<sub>10</sub>) en dessous des valeurs limites fixées. En l'absence de résultat, le conseil d'État a contraint le gouvernement à 10 millions d'euros par semestre. Cet ultimatum prendra effet dans quelques mois précisément.

54 000 euros par jour, c'est le montant de l'amende que l'État français devra payer s'il ne réagit pas très rapidement. Le CE se montre très sévère car il n'en est pas à son premier avertissement. En 2017, l'état avait été sommé d'améliorer la qualité de l'air dans les zones très exposées, conformément à la réglementation européenne. 3 ans après, les associations écologiques estiment que le compte n'y est pas. Le Conseil d'État leur a donné raison en rendant cette décision !

L'institution salut le travail réalisé en Haute-Savoie et félicite celui effectué sur Paris mais juge insuffisante la feuille de route des autres agglomérations concernées. Il est à noter que ce montant est le plus élevé jamais retenu par une juridiction administrative française à l'encontre de l'État. C'est clairement une honte pour l'État français... De plus, ce montant pourra être révisé par la suite, y compris à la hausse, si la décision de 2017 n'a pas toujours été pleinement exécutée. Alors quelle solution rapide peut être mise en place ? Aider les VTC, les artisans à passer à l'électrique.

Nos amis européens sont des exemples à suivre. Prenons le cas de Milan : pour circuler en voiture dans la ville, il faut payer 5euros chaque jours et 10 euros a Londres. Dans les 2 cas, le niveau de pollution a diminué en même temps que la densité du trafic routier.

**Bertrand Ancelly**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21  
Publicité : publicite@temoignages.re  
CPPAP : 0916Y92433

# Oté

## A gaskonèr, gaskonèr édmi

Mé zami, moin néna in pti zistoir pou rakont azot : sa la éspass dann Rényon promyèr télé kan prézidan lofis lété apré koz èk bann demoun dsi la lang kréol La Rényon. In pti zistoir kourt mèm konmsa moin lé assiré k'i sava pa fatig azot.

Momandoné, dann lo lémissyon, demoun i poz késtyon : in pé lé pou sak lo linvité la di, in pé lé kont, in pé i dmann k'i éklèr zot lantern é in pé i yèm takiné alor zot i apèl. Donk, in moun i apèl épi li di zistoir koz kréol koz kréol-la sa la fé pèrd ali in bonpé l'poin. Li lété dann La Frans pou fé son sèrvis militèr é arien a fèr pou fé konprann ali, in mo d'fransé li gingn pa tiré. Kan i domann ali kansa lété sa, li réponn l'ané 1974 é lo zoinalis i fé konfirm ali l'ané 1974 li téi gingn pa koz in mo d' fransé.

Lo prézidan l'ofis i réponn in pé son késtyon é konm li antrovoi lo boug l'aprè gaskoné li di : « Aou méisyé, l'ané 1974 téi amontr fransé dann lékol é dopi lontan ! Ou i oi pa ou mèm néna in n'afèr i klosch pa dann out kozman »... Moin la kalkilé l'avé o moins dé fason konprann lo konvèrsasyon. Soi lo boug té apré triké, fé pass ali pou sak li lé pa, é aport dolo d'aprè li dann moulin sak lé kont nout lang kréol amontré dann lékol. Soi lo boug i di la vérité é son ka lé grav : li la parti lékol dopi o moins sizan ziska sèzan é dizan d'ran li la pa gingn aprann fransé ziska pa gingn di dé mo an final de kont dann lang-la. Arzout èk sa la radyo, la télé, lo bann zadministrasyon la tranp ali dann in bain d'fransé, san rézilta.

Dann lo dé ka, plis in troizyèm moin la mark an-ba la, lo moun li mèm téi aport la prèv par son zistoir l'avé in gran problèm lékol kan i tienbo pa kont nout lang kréol rényonèz. Tout fasson, gaskoné lé bon mé tash moiyn évite lo rotour. Konm mi di souvan dé foi : « A gaskonèr, gaskonèr édmi ! »

NB troizyèm manyèr : pétète lo boug la pans vi ké la diskisyon téi éspass an kréol, bin lo nivo lé ra d'tèr, ra d'tèr mèm. Ségnèr Bondyé, pityé pou bann moun déméré !

*Justin*